Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/09/2024 - 17545 - 2010 B 00893 - 522 461 268 - ABB RENNES

SARL ABB RENNES

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ZAC DE L'AUGE DE PIERRE , 35760, SAINT-GREGOIRE
SIREN : 522461268

CERTIFIÉE CONFORME
Le gérant

AUTOUR DE BÉBÉ
SARL ABB RENNES
ZAC de l'Auge de Pierre
35760 SAINT GREGOIRE
TEL. : 02 99 23 73 [illegible]
autourdebebe35@orange.fr

bakertilly

Sommaire

1. Attestation de présentation des comptes p. 3

1. 1. Attestation de présentation des comptes p. 4

2. Etats Financiers p. 5

2. 1. Bilan actif p. 6
2. 2. Bilan passif p. 7
2. 3. Compte de résultat p. 8

3. Détail du Bilan p. 10

4. Détail du Compte de Résultat p. 14

5. Documents Fiscaux p. 19

Attestation de présentation des comptes

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SARL ABB RENNES relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	658 944
Chiffre d'affaires	1 875 651
Résultat net comptable	132 146

Fait à Saint Grégoire

Le 28 mars 2024

Pour Baker Tilly STREGO

Signé par
Mélanie HERCOUET
Signature numérique de : Mélanie HERCOUET
Date : 19-04-2024 09:33
Lieu :
6666333231…

Mélanie HERCOUËT

Expert-comptable

Etats Financiers

Bilan actif

	31/12/2023 (12 mois)			31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	517	- 517		
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)	21 544		21 544	21 544
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	17 206	- 16 853	354	
Autres immobilisations corporelles	119 273	- 89 293	29 980	33 021
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 832		43 832	41 710
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	**202 373**	**- 106 663**	**95 710**	**96 275**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	276 555		276 555	265 194
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	21 428		21 428	11 335
Autres créances (3)	67 401		67 401	54 210
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	155 626		155 626	108 316
Charges constatées d'avance (3)	42 224		42 224	36 326
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**563 234**		**563 234**	**475 381**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**765 607**	**- 106 663**	**658 944**	**571 656**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Part à plus d'un an

Bilan passif

	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
	Total	**Total**
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	248 900	105 350
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	132 146	143 550
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**436 046**	**303 900**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 845	39 514
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	6 276	7 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 193	155 132
Dettes fiscales et sociales	44 077	59 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 508	5 903
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	**222 899**	**267 756**
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	**658 944**	**571 656**

(1) Dont à moins d'un an — 222 899 — 267 756
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

50

ABB RENNES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : ZAC de l'Auge de Pierre
35760 SAINT GREGOIRE
522 461 268 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 132 145,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**132 145,70 euros**
A titre de dividendes aux associés **Soit 23,92 euros par part**	**23 922,00 euros**
Le solde	**108 223,70 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 357 123,64 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 23 922,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

